

DIRACTOR'S CUT

Règlement

- 1) Le Festival DirActor's Cut se déroule du **10 au 14 octobre 2007**
- 2) Il accueille un panorama de longs métrages inédits au Luxembourg, des cartes blanches en leur présence à plusieurs acteurs devenus réalisateurs, un ciné-concert, une programmation pour les professeurs et leurs élèves et des rencontres avec des acteurs-réalisateurs.
Le Festival accueille des films de fiction de tous supports de diffusion.
- 3) La date limite d'inscription est fixée au **14 septembre 2007** pour toutes les sections. L'envoi de DVD se fera aux frais des participants et devra contenir une fiche d'inscription complétée et signée, la fiche technique du film ainsi qu'une filmographie de son réalisateur. La sélection s'effectue à partir du **1^{er} juillet 2007** en projection ou sur DVD au bureau d'organisation et de programmation du Festival DirActor's Cut, 161 rue Saint Honoré, 75001 Paris - Tél. : +33 1 58 62 56 00 / Fax : +33 1 58 62 56 10.
- 4) Tout réalisateur ou producteur ayant proposé un film en sélection sera informé des décisions du comité de sélection à partir du 20 septembre 2007. En cas de sélection, il devra envoyer au bureau d'organisation et de programmation du Festival un synopsis, des photos du film et du réalisateur (format numérique souhaitable) pour la rédaction du catalogue et la presse.
- 5) **LONGS MÉTRAGES** : Les copies des films sélectionnés devront être à la disposition de l'organisation du Festival au plus tard le 1er octobre 2007.
- 6) **TOUTES SECTIONS** : La participation au Festival DirActor's Cut implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions régionales ou étrangères **d'extraits de films**.
- 7) Le départ et le retour des copies (à partir du 15 octobre 2007) se fera au bureau d'organisation du Festival. Chaque boîte et chaque copie devra être revêtue d'une étiquette comportant le nom et l'adresse du réalisateur ou du producteur, le format de l'image, le cadre et la durée **et accompagnés d'extraits**. Seules les copies en parfait état de projection seront acceptées. Pendant la durée du Festival, aucun film ne peut être retiré de la sélection.
- 8) Les films sélectionnés seront prêtés gratuitement pour toute la durée du Festival.
- 9) Le Festival DirActor's Cut prend en charge les frais d'assurances entre la réception et le renvoi des films au bureau d'organisation du Festival. En cas de perte ou de détérioration d'une copie pendant cette période, la responsabilité des organisateurs n'est engagée que pour la valeur de remplacement de cette copie.
- 10) Le Festival DirActor's Cut invitera les réalisateurs et les équipes dont les films auront été sélectionnés (dates à préciser ultérieurement en fonction de la programmation), hébergement, repas et transport compris.
- 11) Le Conseil d'Administration du Festival DirActor's Cut est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur la demande expresse et motivée des participants.
- 12) **La participation au Festival DirActor's Cut implique l'adhésion au présent règlement**. Il s'applique à la première édition du Festival DirActor's Cut qui aura lieu du 10 au 14 octobre 2007.

Siège social Festival de Cinéma, Ville de Luxembourg ASBL
62 rue de Bonnevoie, L-2010 Luxembourg – **Luxembourg**

Bureau d'organisation « DirActor's cut » :
c/o Orbis Media 161, rue Saint-Honoré F-75001 Paris – **France**
Tél : (00 33) 1 58 62 56 00 – Fax : (00 33) 1 58 62 56 10 – info@directorscut.com